



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 02 novembre 2023, le règlement suivant:

- ***Règlement numéro 400-2 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière